

# garage privé détaché

## Demande de permis de construire Documents requis

Si vous projetez de construire un garage détaché sur votre propriété, vous devez présenter les documents suivants en format PDF ou en une seule copie papier au moment de votre demande de permis.

- Copie du certificat de localisation du bâtiment existant
- Plan d'implantation démontrant la construction projetée (voir croquis 1)
- Plan d'implantation complet à l'échelle, démontrant les constructions et les aménagements actuels et projetés (localisation, dimensions et nombre de cases de stationnement, allées d'accès, aire d'agrément, aire verte) (voir croquis 1)
- Plans complets à l'échelle du garage, démontrant :
  - la vue en plan (voir croquis 2)
  - les diverses vues en élévation (voir croquis 3)
  - les diverses coupes détaillées de la construction (voir croquis 4)
  - toute autre information permettant de déterminer si les travaux ou l'usage prévu sont conformes aux règlements d'urbanisme

Note : Ces documents peuvent être préparés par le propriétaire, un technicien ou un professionnel.

### Conditions particulières

Des documents supplémentaires pourraient être requis pour :

- un projet assujéti au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou situé dans une partie du territoire sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)
- un projet situé dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency (arrondissements de Beauport, de Charlesbourg et de La Haute-Saint-Charles)

### Secteur à potentiel karstique<sup>1</sup>

- Dans un secteur à potentiel karstique, si une fondation ou une excavation est prévue, la demande de permis doit être accompagnée d'une étude géotechnique signée par un ingénieur attestant de la stabilité du sol, de la stabilité de la construction à réaliser et de l'absence d'impact sur la stabilité du sol dans un rayon de 50 m calculé à partir du centre de la construction ou de l'ouvrage

### Lotissement

Le remembrement, la création, le morcellement ou la modification d'un lot requiert un permis de lotissement

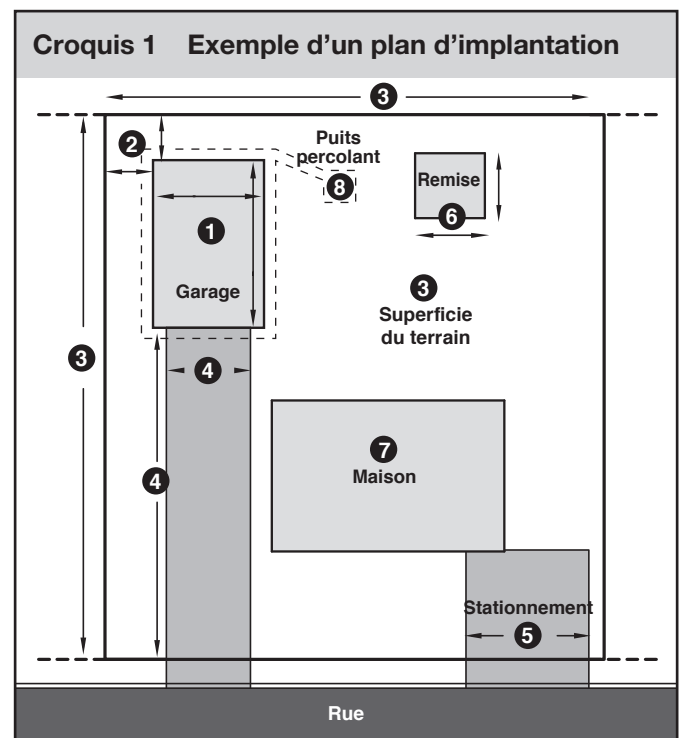
<sup>1</sup> Karstique : relief particulier aux régions calcaires et résultant de l'action souterraine d'eaux, qui contribue à la formation de grottes.

### Croquis 1

#### Exemple d'un plan d'implantation

- 1 L'emplacement du garage projeté et ses dimensions
- 2 La distance entre le garage et les limites du terrain
- 3 Les limites du terrain et sa superficie
- 4 Les allées d'accès menant au garage et leurs dimensions
- 5 Les aires de stationnement de la propriété et leurs dimensions
- 6 La présence de constructions complémentaires (remise, piscine, spa et autres) sur le terrain
- 7 La forme et l'emplacement de la maison
- 8 Les composantes du système de drainage et les points de raccordement au réseau sanitaire du bâtiment ou à un puits percolant, s'il n'y a pas d'eau courante dans le garage

N.B. : Ce document doit être préparé à partir d'une copie de votre certificat de localisation.



suite →

AT-001-2016 (novembre 2016)

#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le [www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete](http://www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete)

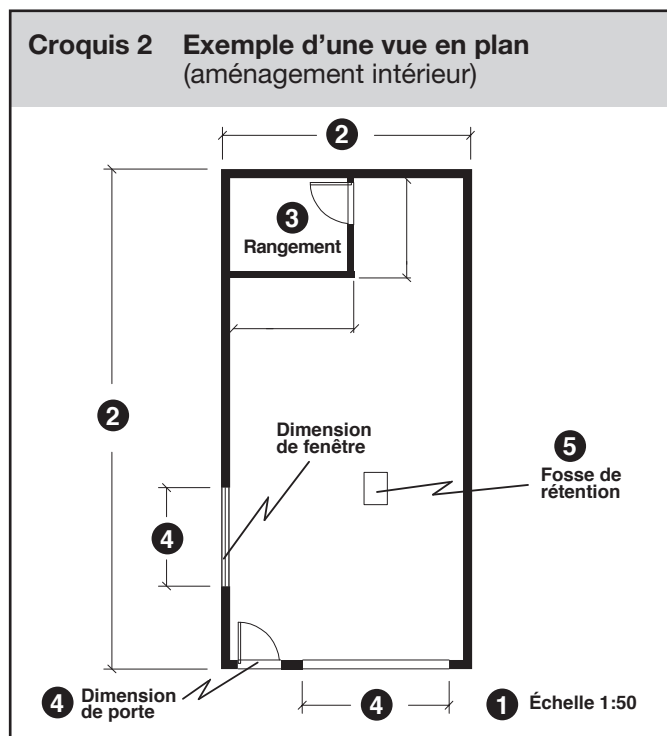
# garage privé détaché

## Demande de permis de construire Documents requis

### Croquis 2

#### Exemple d'une vue en plan (aménagement intérieur)

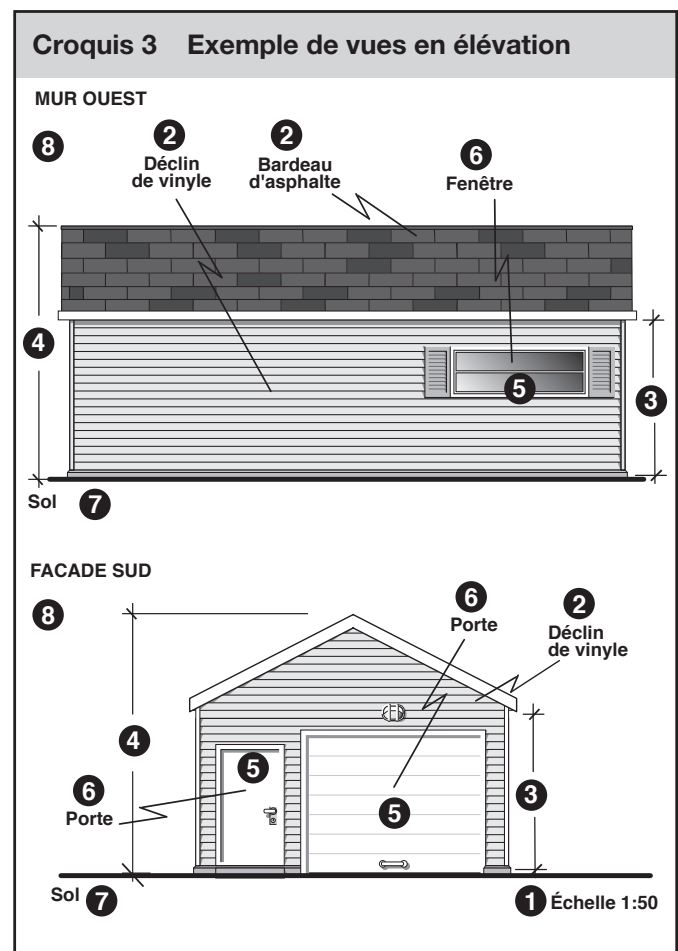
- 1 L'échelle proposée
- 2 La forme et les dimensions du garage
- 3 Les divisions intérieures des pièces, leur usage et leurs dimensions, s'il y a lieu
- 4 Les dimensions et l'emplacement des portes et des fenêtres
- 5 L'emplacement des éléments de plomberie, s'il y a lieu



### Croquis 3

#### Exemple de vues en élévation

- 1 L'échelle proposée
- 2 Le type de revêtement extérieur
- 3 La hauteur des murs du bâtiment à partir du sol fini
- 4 La hauteur totale du bâtiment à partir du sol fini
- 5 L'emplacement des portes et des fenêtres
- 6 La hauteur et les dimensions des portes et des fenêtres
- 7 Le niveau du sol adjacent au bâtiment
- 8 Fournir une vue en élévation pour chaque mur comportant une ouverture (portes ou fenêtres)



suite →

#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le [www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete](http://www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete)

## Demande de permis de construire Documents requis

### Croquis 4 Exemple d'une coupe type

#### Toiture

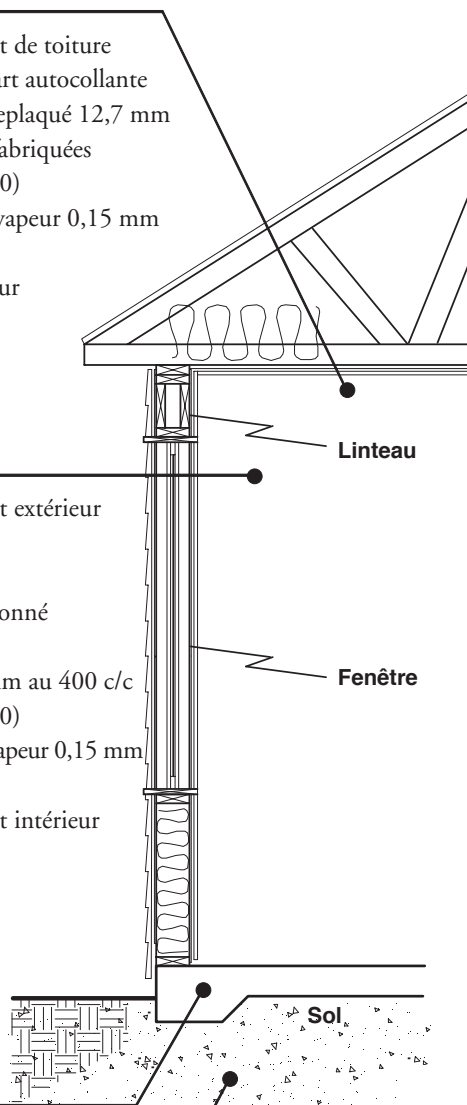
Type de revêtement de toiture  
Membrane de départ autocollante  
Panneaux de contreplaqué 12,7 mm  
Fermes de toit préfabriquées  
Laine isolante (R-40)  
Polyéthylène pare-vapeur 0,15 mm  
Fourrure  
Revêtement intérieur

#### Mur

Type de revêtement extérieur  
Fourrure  
Pare-intempérie  
Carton fibre goudronné  
Colombages  
de 38 mm x 140 mm au 400 c/c  
Laine isolante (R-20)  
Polyéthylène pare-vapeur 0,15 mm  
Fourrure  
Type de revêtement intérieur

#### Plancher

Dalle de béton coulée sur place  
Isolant rigide 50 mm  
Pierre compactée 0-19 mm  
Pierre 0-20 mm



#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le [www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete](http://www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete)